

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 13.02.2007**

Présents :

Mmes MEYRAT, LAPEYRE, JOURNE-LHÉRISSON, ARTESE, LASSORT, MESSI,
RYCKWAERT, M. DEZALOS.

M. MARTIN, Mme AYGALENG.

Excusés :

Mmes GAMBART, PEYRUCHAT, MAHAIE, LABADIE, ACCARY.

Melle KAUFFMANN.

M. FERNANDEZ.

Le compte-rendu du 4 octobre 2006 est adopté à l'unanimité.

1) Création d'un poste d'agent des services techniques à 32 heures à la halte-garderie.

Cette délibération concerne Mme DANG DINH qui remplace Marie-Thérèse BRACQ, depuis le début de son congés longue maladie.

La délibération est adoptée à l'unanimité, elle permet la régularisation du contrat de Mme DANG DINH.

2) Débat d'orientation budgétaire 2007.

LE C.C.A.S. :

On observe que les recettes progressent moins vite que les dépenses.

Les courbes de recettes et de dépenses vont se croiser.

➤ **Crèche familiale et halte-garderie.**

Les charges de personnel augmentent : nouvelle convention collective avec les assistantes maternelles et revalorisation des traitements.

L'effet de la Prestation de Service Unique a compensé les dépenses supplémentaires, de plus le taux de remplissage de la halte est au maximum, mais les aides de la C.A.F. vont baisser.

Pour la majoration des tarifs c'est la C.A.F. qui décide.

Il faudra revoir à la hausse la subvention versée par la commune.

➤ C.C.A.S.

Augmentation du compte 656 (secours aux personnes)

La commission permanente est souvent sollicitée pour attribuer des aides.

Le logement d'urgence a été occupé pendant toute l'année 2006.

Les dépenses de fonctionnement sont stables.

En 2007, la commune maintient le montant du versement de sa subvention.

Le C.C.A.S. doit soutenir la M.A.R.P.A.

La masse salariale devrait augmenter de 5 %.

Pour embaucher une assistante maternelle de plus, il faudra augmenter la subvention d'équilibre.

LA M.A.R.P.A.

En fonctionnement, le déficit augmente.

Les recettes sont en constante baisse depuis 2002.

La recette que représentait la subvention versée par le CNASEA a disparu, elle correspondait aux emplois aidés (3 sur 5), la M.A.R.P.A. doit l'absorber.

Les produits : charges, montant du repas... n'ont pas augmenté.

La recette nouvelle apportée par l'A.P.A. ne représente que 4 à 5 résidents, elle vient compenser un peu les pertes mais l'équilibre reste fragile.

Quand le L.A.T. est occupé toute l'année, ses recettes épongent les dépenses, mais en 2006 il n'a été occupé qu'à 47% du temps (Prix du L.A.T. meublé, tout compris, pension complète et charges : 48 € par jour)

Pour les autres appartements, le taux d'occupation est de 100%, 10 personnes sont en attente d'une place.

Le budget du personnel est stable.

Les dépenses sont maîtrisées, grâce à un effort de gestion du pôle alimentation.

En 2006 la subvention du C.C.A.S. n'a pas été mobilisée.

Pour équilibrer les dépenses et les recettes, il faudrait augmenter les charges (le chauffage a augmenté de 20 % en 3 ans) et les tarifs des repas de 10 %.

Faut-il actualiser les tarifs en 2007 ?

Les membres du conseil d'administration sont d'accord sur le principe d'une augmentation de 5 %.

Si on augmente le prix du repas de 5 % cela représente 1800 € de recette en plus,
Si on augmente les charges de 5 % cela représente 12000 €.

La M.A.R.P.A. dispose de 26 000 € d'investissement et l'électrification de l'ensemble des volets représente un coût de 20 000 €.

Le projet de la mise en place d'un portail sera à envisager pour 2008.

La séance est levée à 20 H 00.

Le Directeur du C.C.A.S.,

Bruno MARTIN.